

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

RÉUNION DU LUNDI 30 JUIN 2025

Le Comité Syndical du Regroupement Pédagogique de Fontaine-la-Guyon et Saint-Aubin-des-Bois s'est réuni le lundi 17 mars 2025 à 20 heures 00 à la salle des séminaires de la Mairie de FONTAINE LA GUYON, sur la convocation et sous la présidence de Madame CHENESSEAU Marie-Anne, Présidente du Regroupement Pédagogique de Fontaine la Guyon - Saint Aubin (convocation du 11 mars 2025).

Etaient présents :

Mesdames BONVALLET Isabelle, CHENESSEAU Marie-Anne, HALLAY Béatrix, JEGOREL-GIRARD Elodie, PEREIRA Carla et PIEDAGNIEL Sophie
Messieurs AUGEREAU Patrick, GUESNET Michel et MAURENARD Guy et RIOLET Pascal

Absents excusés avec pouvoir :

M. AUGEREAU Patrick ayant donné pouvoir à Mme CHENESSEAU Marie-Anne
M. BOTTEAREAU Frédéric ayant donné pouvoir à Mme PEREIRA Carla

Absents excusés :

M. MOMMESSIN Thierry

Avant l'ouverture de la séance, Madame la Présidente demande l'accord aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Présentation de l'avant-projet des travaux, agrandissement du réfectoire scolaire et création d'une classe supplémentaire, à SAINT AUBIN DES BOIS, et validation de ces perspectives.

L'ensemble de l'assemblée accepte la proposition.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical, Madame PIEDAGNIEL Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame la Présidente invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du lundi 17 Mars 2025.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents

Il est ensuite procédé au vote des différents points portés à l'ordre du jour de la séance

ÉTUDE D'UN CHANGEMENT DE LOGICIEL POUR LE SECRÉTARIAT

Madame la Présidente

- **RAPPELLE** qu'actuellement le secrétariat du SIRP est équipé du logiciel professionnel BERGER LEVRAULT (Comptabilité, Paies, Ressources Humaines et Facturation aux familles). La licence d'utilisation est celle de la Mairie de FONTAINE LA GUYON qui est hébergée sur un serveur. Aujourd'hui, aucune dépense du SIRP envers BERGER LEVRAULT n'est constatée dans le budget ; elle est supportée par la Mairie. Le module de facturation aux familles arrive en fin de suivi de la part de l'éditeur au mois d'octobre (plus de mise à jour) et plus de maintenance à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **FAIT LECTURE** d'un devis sollicité à BERGER LEVRAULT pour le remplacement de la version obsolète par la mise en place du nouveau module « BL Enfance ». Pour

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

la mise en place du nouveau module avec récupération des données et l'abonnement annuel, un coût de 4.320€ TTC est demandé. Les années suivantes, l'abonnement annuel est de 3.360€ TTC + les frais de souscription aux autres logiciels nécessaires.

- **FAIT LECTURE** un devis d'une société concurrente, COSOLUCE, qui est venue présenter au personnel de la **Mairie** et du SIRP son concept de logiciel avec un hébergement en ligne. Un devis d'installation, d'abonnement annuel et de formation du personnel à l'utilisation se chiffre à 3.204€ TTC, pour l'ensemble des modules professionnels nécessaires au fonctionnement du SIRP. Les années suivantes, pour l'abonnement annuel, une cotisation de 1.750€ est annoncée.
- **PROPOSE** qu'en cas de changement de prestataire, le SIRP honore lui-même les factures de ce registre.

Les membres du comité syndical, après divers échanges et questionnements, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'autoriser la Présidente à prendre les dispositions nécessaires auprès de la société COSOLUCE pour la mise en place des nouveaux équipements, avant la fin d'année.

Délibération 07/2025

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT SUR DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MME BOUHOURS

Madame la Présidente

- **INFORME** que Madame BOUHOURS, Directrice de l'école « À la Claire Fontaine » de FONTAINE LA GUYON souhaite acheter une méthode d'apprentissage à l'Anglais pour les CP et CE1
- Celle-ci n'étant disponible qu'en ligne, la Directrice a réglé la somme de 76,47€ TTC
- **PROPOSE** que le remboursement de cette dépense incombant au fonctionnement de l'école soit versé à Madame BOUHOURS qui a avancé les fonds

Les membres du comité syndical, après divers échanges, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** le paiement de 76,47€ déboursés par anticipation pour le compte de l'école au nom de Mme BOUHOURS.

Délibération 08/2025

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU SIRP

- Suite aux visites médicales du Personnel, il a été constaté que la perte d'audition s'est accentuée depuis les derniers contrôles pour deux agents. Il est préconisé que ceux-ci soient équipés de bouchons auditifs moulés à leur morphologie. Le secrétariat s'est renseigné auprès de l'enseigne AMPLIFON. Il faut compter un coût TTC de 68€/bouchon. L'équipement devra être réalisé pour ces deux agents. Pour ce qui est de généraliser l'équipement du Personnel sur la pause méridienne, nous l'étudierons en fonction de l'efficacité des travaux d'insonorisation effectués cet été dans le restaurant scolaire de Fontaine-la-Guyon.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

- La cantinière de SAINT AUBIN DES BOIS est arrêtée depuis le 22 avril pour une opération de l'épaule. Son remplacement est assuré par une personne tout à fait efficace et épanouie dans ses tâches. Son intégration avec l'équipe du midi s'est bien faite. Vu la durée de l'arrêt, nous avons fait actionner le contrat prévoyance du Personnel qui prend en charge un défraiement à compter du 16^{ème} jour d'absence de l'agent indisponible.
- Sur demande du personnel du SIRP de l'école de FONTAINE LA GUYON, une réunion a été organisée en date du 23 juin dernier afin d'échanger sur divers points de fonctionnement du quotidien :

- *Effectifs pour 2025-2026 et ses conséquences*

L'effectif total de l'école va atteindre les 195 enfants, soit 11 enfants de plus que l'année écoulée. L'inquiétude se situe surtout au niveau de l'organisation du réfectoire car il est difficile d'encadrer sereinement les enfants, et ce nombre implique le redressage de 4 tables entre les 2 services. Le personnel serait demandeur de solliciter les familles dont 1 parent ne travaille pas de récupérer le ou les enfant(s) à la pause méridienne. La législation ne permet pas cette alternative. Peut-être que l'intervention d'une tierce personne va être nécessaire au moment du service.

Également, l'organisation du dortoir est très rigoureuse. Mme KEMMAT signale que l'accès du centre aéré le mercredi après-midi ne pourra plus se faire dans le dortoir qu'elle gère car le nombre de lits croissant ne permettra plus d'intercaler les lits du centre. Un nouvel espace devra leur être dédié.

- *Remarques du Personnel par rapport à ses gratifications*

Il est rapporté que les agents n'ont pas d'endroit de pause à distance de toutes les sollicitations possibles. Elles ont l'impression de rester dans l'activité incessante toute la journée. Madame la Présidente leur propose une fois de plus d'aller dans les locaux du centre aéré mais cela ne semble pas les convaincre. Dans les futurs aménagements du site, une salle de pause est prévue.

L'ensemble du Personnel remercie une fois de plus les élus pour lui avoir attribué le maximum de la Prime du Pouvoir d'Achat 2024 qui a été bien appréciée. Il est demandé si ces conditions seront reconduites pour 2025. Cette gratification est abolie à compter du 1^{er} janvier 2025. Eventuellement, une évolution du RIFSEEP peut-elle être envisagée ? Lors d'échanges avec des collègues œuvrant dans d'autres collectivités, les primes sont plus conséquentes qu'au SIRP. Une insistance est faite par rapport à la bonne entente et à la solidarité de l'équipe que l'encadrement n'a pas à gérer. Madame la Présidente souligne qu'un gros effort pour les primes a été produit ces dernières années en visant un 13^{ème} mois pour chaque membre. Peut-être qu'un versement biennuel serait plus marquant afin de mettre en relief les primes. Le Personnel ne semble pas adhérer à cette proposition.

L'action sociale offerte par l'adhésion à PLURÉLYA semble moins satisfaire le Personnel. La connexion sur le site avec un Iphone n'est pas possible. Cette année, l'enveloppe de participation à certains événements est passée de 60€ à 45€ alors que la formule d'adhésion est restée identique. L'envoi des chèques vacances coûte 7,50€ au

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

lieu de 5€. Une adhésion au CNAS ne serait-elle pas plus gratifiante ? La réponse faite stipule que l'adhésion est plus onéreuse pour chaque agent et qu'il n'est pas possible d'y prétendre vu que certains agents restent favorables à la carte ILLICADO pour laquelle le montant est limité afin de ne pas être assujetti aux cotisations sociales. Cependant, certains agents semblent tirer parti de l'utilisation de PLURÉLYA. Il faut penser à faire fonctionner au maximum les outils pour en dégager du profit.

- Madame la Présidente fait part qu'elle a assisté à la démonstration d'une autolaveuse de petite dimension à la demande de la cantinière de FONTAINE LA GUYON. La facilité de manipulation et l'efficacité du lavage ont été constatées. Actuellement, le prestataire ADIS a une promotion sur cet appareil à 2.200€ TTC au lieu de 2.960€ TTC. Cet achat concernerait l'entretien quotidien de la cuisine et le nettoyage des 2 classes modulaires dans lesquelles il n'est pas possible d'utiliser l'autolaveuse existante, celle-ci étant trop imposante. Après divers échanges entre élus, il ne semble pas que cette alternative soit la meilleure pour faciliter le nettoyage car manipuler l'appareil peut entraîner des tendinites vu le poids (10kg). Le prix semble excessif, peut-être voir et comparer chez d'autres fournisseurs éventuels. Cependant, les fonds n'ont pas été provisionnés dans le budget primitif et pourraient faire défaut cette année.

PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX À L'ÉCOLE DE SAINT AUBIN DES BOIS ET VALIDATION

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, la commune de SAINT AUBIN DES BOIS va procéder à l'agrandissement du réfectoire scolaire et à la création d'une classe supplémentaire ; des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et du Département ont été sollicités en début d'année. Seul, le dossier de l'agrandissement du réfectoire scolaire a été retenu. Le second dossier sera présenté à nouveau en 2026. Pour les travaux de la cantine, la DETR-DSIL accorde une enveloppe de 60.500€ (50%) et le FDI un financement de 22.900€ (19%).

Monsieur ROUSSEAU, architecte, retenu par la commune de SAINT AUBIN DES BOIS, pour la gestion des travaux est parmi l'assemblée afin de présenter l'avant-projet des travaux.

Il est notifié que, pour la cantine, la surface d'agrandissement retenue est celle de 47m² afin de pouvoir positionner 9 tables de 6 couverts supplémentaires.

Une projection des différents points des chantiers est faite avec explication et justification des différentes étapes, ajoutées de certains conseils. Bon nombre d'échanges viennent enrichir la présentation. Il est demandé par les élus que la rampe PMR accédant aux sorties de secours des deux classes, dont la nouvelle, soit élargie pour faciliter la fluidité des passages fréquents et en cas de sortie urgente.

La présentation des aspects extérieurs des bâtiments laisse constater que les bardages (certaines parties en bois) soient plutôt mutés vers un matériau stratifié qui vieillira mieux au fil du temps et qui reste sans danger envers les enfants (expérience et constat faits par la commune de FONTAINE LA GUYON pour le préau de son école).

Les élus demandent à l'architecte de revoir ces 2 points et de les chiffrer

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE FONTAINE-LA-GUYON ET SAINT-AUBIN-DES-BOIS

- Cette présentation satisfait les élus qui **ADOPTENT** l'avant-projet tel que présenté en tenant compte des variantes notifiées.

Délibération 09/2025

BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE ÉCOULÉE

L'année a été bien remplie ; les temps de répit ne se sont pas fait ressentir.

Vu le nombre d'enfants inscrits pour la prochaine rentrée, l'ouverture de la 8^{ème} classe est actée et reste encore pour cette année dans l'ancienne bibliothèque de l'école de Fontaine. Son équipement va être enrichi de deux armoires et d'un tableau triptyque blanc permettant l'utilisation du vidéoprojecteur supplémentaire de l'école de Saint-Aubin des Bois remis à Fontaine. En échange, le tableau interactif trop volumineux pour la classe ira à Saint-Aubin dans la salle des maîtres.

La directrice de SAINT AUBIN DES BOIS a demandé 12 tables supplémentaires ; celles-ci sont en stock suite aux achats de 2024. Par contre, la commande de chaises et casiers a été effectuée et sera livrée fin juin.

Une enquête sur l'école organisée par l'académie a eu lieu en cours d'année scolaire. Les résultats sont très positifs pour notre regroupement pédagogique. Toutefois, quelques améliorations sont à apporter, dont notamment sur l'équipement informatique et la gestion de la cour à l'école de Saint-Aubin des Bois.

En ce qui concerne l'équipement informatique un devis de l'entreprise PRSOFT concernant l'achat de 14 ordinateurs portables, conformément à la demande de l'équipe enseignante, a été validé (les fonds étaient prévus au budget) pour un montant de 6.316,80€ TTC. Le matériel est disponible et devrait être opérationnel pour la rentrée. 14 casques et souris viendront compléter l'ensemble.

S'agissant de la cour, la mairie n'envisage pas actuellement de l'agrandir. Par contre, le plateau sportif sera fermé et accessible directement par l'avant de la nouvelle classe, ce qui mettra à disposition des enseignants et élèves un second espace sécurisé pour les récréations.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que l'année 2025 sera une mutation en matière comptable puisque la collectivité va passer au Compte Financier Unique (CFU). Ce document a pour but de fusionner le Compte Administratif et le Compte de Gestion annuels.

Tous les sujets portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23 h 00.

Les membres du Comité Syndical

**La Présidente,
Marie-Anne CHENESSEAU.**